



# Commission des Usagers

## COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET DE LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

Instituée par la loi du 4 Mars 2002 relative aux droits des malades dans chaque établissement de santé, la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge a pour objet de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de leur prise en charge.

### MISSIONS

La commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge examine les litiges mettant en cause la politique d'accueil et de prise en charge des malades de l'établissement.

La commission veille à faire respecter les droits et à faciliter les démarches des usagers. Elle est également chargée de faire des propositions à la direction de l'établissement pour améliorer l'accueil et la prise en charge des malades et de leurs proches.

### QUI PEUT LA SAISIR ?

- Soit l'utilisateur, le patient hospitalisé ou l'un de ses proches,
- Soit le représentant légal de l'établissement, auprès duquel aboutissent toutes les réclamations.

### A QUI ADRESSER LA DEMANDE ?

En cas de problème ou de réclamation, vous pouvez envoyer un courrier motivant votre demande à l'adresse suivante :

Commission des Usagers

Etablissement Ker Joie

Penn Ker – BP 18

56580 BREHAN